



CCPA
CANADIAN CENTRE
for POLICY ALTERNATIVES
CENTRE CANADIEN
de POLITIQUES ALTERNATIVES

BUDGET EN BREF

ALTERNATIVE BUDGÉTAIRE POUR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL 2013
Mieux faire ensemble

POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE

Le problème du Canada, c'est la croissance économique et non les déficits. L'austérité n'est pas la solution parce qu'elle produit en fait tout simplement le contraire de la croissance en retirant de l'économie des dépenses les plus nécessaires au moment même où elle commence à reprendre. Comme il y a 1,4 million de Canadiens toujours en chômage et comme la situation budgétaire nationale demeure solide, ralentir encore davantage une croissance économique faible, ce n'est pas la solution.

L'ABGF libérerait l'économie de l'austérité sur le pilote automatique. La réduction du déficit céderait la priorité à la création d'emplois et à l'augmentation, et non la réduction, des dépenses gouvernementales dans l'économie. De nouveaux programmes comme le programme national de services de garde à l'enfance, de centres de soins communautaires et de soins de longue durée, donneront aux Canadiens des services dont ils ont grand besoin tout en servant de locomotive à l'emploi dans ces secteurs. Ils fourniront du financement frais pour les systèmes d'eau dans les réserves des Premières Nations et dans nos villes, ainsi que des transferts de plus longue durée aux municipalités au titre de l'infrastructure pour leur permettre de réparer nos routes qui tombent en ruines.

L'ABGF affiche un déficit plus important que le scénario de référence, particulièrement au cours des années un et deux de la prévision, le ratio endettement:PIB diminue tout au long de la période de prévision. En termes économiques, l'ABGF n'a pas de problème de dette ou de déficit. Le fardeau de la dette diminue en fait selon le plan de l'ABGF.

On peut constater l'avantage réel qu'offre l'ABGF du côté de l'emploi où de 200 000 à 300 000 emplois à temps plein sont créés chaque année.

TABLEAU 1 Scénario macroéconomique de référence

Indicateurs macroéconomiques (mil. de \$)	2012	2013	2014	2015
PIB nominal	1 822 000	1 895 000	1 984 000	2 074 000
Croissance du PIB nominal	4,6 %	4,0 %	4,7 %	4,5 %
Croissance du PIB réel	2,1 %	2,0 %	2,5 %	2,5 %
Taux d'activité	66,70 %	67,10 %	67,20 %	67,30 %
Population active	18 963	19 344	19 644	19 949
Employés actifs (milliers)	17 579	17 951	18 308	18 632
Taux d'emploi (en pourcentage de la population en âge de travailler)	61,8 %	62,3 %	62,6 %	62,9 %
Chômeurs (milliers)	1 384	1 393	1 336	1 317
Taux de chômage	7,3 %	7,2 %	6,8 %	6,6 %
Opérations budgétaires (mil. de \$)	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
Revenus	257 000 \$	267 500 \$	279 300 \$	295 900 \$
Charges de programmes	244 100 \$	249 800 \$	254 400 \$	261 700 \$
Frais de la dette publique	31 100 \$	31 200 \$	29 700 \$	31 000 \$
Solde budgétaire	-18 200 \$	-13 500 \$	-4 800 \$	3 200 \$
Dette à la fermeture (déficit accumulé)	600 300 \$	613 800 \$	618 500 \$	615 300 \$
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
Revenus/PIB	14,1 %	14,1 %	14,1 %	14,3 %
Charges/PIB	13,4 %	13,2 %	12,8 %	12,6 %
Solde budgétaire/PIB	-1,0 %	-0,7 %	-0,2 %	0,2 %
Dette/PIB	32,9 %	32,4 %	31,2 %	29,7 %

TABLEAU 2 Scénario de l'ABGF

	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16
PIB nominal	1 822 000	1 933 038	2 014 505	2 095 247
Croissance du PIB nominal	4,6 %	6,1 %	4,2 %	4,0 %
Revenus (mil. de \$)				
Scénario de référence	257 000	267 500	279 300	295 900
Mesure du revenu net de l'ABGF		20 126	26 168	39 927
Effet multiplicateur		5 522	4 777	4 271
Total	257 000	293 148	310 245	340 098
Dépenses (mil. de \$)				
Scénario de référence	244 100	249 800	254 400	261 700
Mesures nettes du programme de l'ABGF		39 069	39 800	45 636
Total	244 100	288 869	294 200	307 336
Service de la dette	31 100	31 554	30 602	32 255
Solde budgétaire (déficit)	(18 200)	(27 275)	(14 557)	507
Dette à la fermeture (déficit accumulé)	600 300	627 575	642 132	641 625
Indicateurs budgétaires en pourcentage du PIB				
Revenus/PIB	14,1 %	15,2 %	15,4 %	16,2 %
Charges/PIB	13,4 %	14,9 %	14,6 %	14,7 %
Solde budgétaire/PIB	-1,0 %	-1,4 %	-0,7 %	0,0 %
Dette/PIB	32,9 %	32,5 %	31,9 %	30,6 %

TABLEAU 3 Liste des programmes de l'ABGF (mil. de \$)

Titre du programme	2013-14	2014-15	2015-16
Arts et culture			
Conseil des Arts du Canada	120	120	120
Garantir des augmentations du financement accordé à Patrimoine canadien pour couvrir le coût de la vie	21	41	62
Développer des marchés artistiques et culturels au Canada et à l'étranger	25	25	25
Assurance-emploi			
Renouveler le projet pilote sur le prolongement de l'assurance-emploi	400	400	400
Exemption pour travail pendant une période de prestations	200	200	200
Soutien continu pour les employés de longue date	100	100	100
Prestations de formation prolongées	300	300	300
Projet pilote universel sur l'admissibilité à 360 heures	300	300	300
Les communications			
Modernisation des systèmes à large bande	400	450	500
Programme national d'accès public	40	40	40
Défense			
Ramener les dépenses militaires aux niveaux d'avant le 11 septembre	-1 280	-2 600	-4 000
Bloquer la croissance du complexe de la sécurité nationale	-547	-1 094	-1 641
Développement international			
Maintien du financement du développement à 0,31 % du RNB	401	661	961
Eau			
Fonds national public pour les eaux et les eaux usées	2 600	2 600	2 600
Mise en œuvre d'un règlement sur les effluents des systèmes de traitement des eaux usées	1 000	1 000	1 000
Plan d'action des Grands Lacs	500	0	0
Nettoyage des voies d'eau prioritaires	950	950	950
Mise en œuvre de cadres de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau	109	109	109
Rétablissement de la Région des lacs expérimentaux	2	2	2
Évaluations environnementales minutieuses dans le cas de tous les projets d'énergie et d'exploitation minière	50	50	50
Étude des effets sur l'eau de la mise en valeur des sables et de la fracturation hydraulique	28	2	2
Égalité des femmes			
Mise en œuvre d'un plan national de lutte contre la violence faite aux femmes	127	127	127
Mise en œuvre de la parité salariale à l'échelon fédéral	10	10	10
Annulation du partage des revenus de pension	-1 035	-1 066	-1 098

Environnement

Plan national de conservation	175	135	145
Expansion de la loi environnementale et de la capacité scientifique	7	7	7
Activités de RD sur l'énergie durable	562	562	562

Enseignement postsecondaire

Réduction des frais de scolarité aux niveaux de 1992	1 700	1 751	1 804
Création de nouvelles subventions fondées sur le revenu	1 519	1 560	1 599
Annulation du crédit d'impôt pour manuels scolaires	-41	-41	-41
Annulation du crédit d'impôt pour bourses d'études	-43	-43	-43
Annulation du crédit d'impôt pour frais de scolarité et études	-510	-510	-510
Annulation du REEE	-155	-155	-155
Annulation de la Subvention canadienne pour l'épargne-études	-770	-811	-850
Augmentation de 10 % du financement de la recherche	231	231	231
Ajout de 3 000 bourses d'études supérieures du Canada	17	17	17

Femmes autochtones

Enquête sur les femmes autochtones disparues ou assassinées	10	10	10
Cadre stratégique national pour mettre fin à la violence faite aux femmes autochtones	10	10	10

Chapitre fiscal

Nouvel impôt sur les revenus de plus de 250 000 \$ (35 %)	-2 710	-2 884	-2 971
Rétablissement des taux d'impôt sur le revenu des sociétés au niveau de 2007	0	-4 000	-6 000
Élimination des échappatoires fiscales et simplification du régime fiscal	-10 000	-10 200	-10 404
Taxe sur les opérations financières	-4 000	-4 080	-4 162
Impôt sur le patrimoine sur les successions de 5 millions de \$ et plus	0	-1 500	-1 530
Taxe sur le carbone	0	0	-11 250
Remboursement de la taxe écologique nationale	0	1 875	7 500

Immigration

Stages de groupe d'équité	10	10	10
Incitations à l'équité en matière d'emploi	10	10	10
Programme de contestation judiciaire	3	3	3
Réforme du programme des travailleurs étrangers temporaires	5	5	0

Les jeunes

Mesures sur l'emploi des jeunes	100	100	100
Étude sur le vote des jeunes	10	0	0

Langues officielles

Arts et culture de langues minoritaires	0.5	0.5	0.5
Médias de langues minoritaires	10	10	10
Approche des jeunes	10	10	10
Expansion du cadre directeur sur la dualité linguistique du Canada	200	204	208

Logement

Nouveau parc de logements abordables	2 000	2 000	2 000
--------------------------------------	-------	-------	-------

Pauvreté/Inégalité

Transfert aux provinces au titre de la réduction de la pauvreté	2 000	2 000	2 000
Augmentation de la PFCE/PNE à 5 400 \$ pour le premier enfant	1 489	1 422	1 343
Doubler le crédit remboursable pour la TPS	4 258	4 456	4 524

Personnes âgées

Amener tous les ménages âgés au seuil de la pauvreté (MFR)	1 411	1 701	1 574
Plafonnement des cotisations à un REER à 20 000 \$ par année	-232	-289	-364

Développement sectoriel

Conseils de développement sectoriel	50	50	50
Responsabilités élargies des producteurs	300	300	300
Droit sur les véhicules écologiques	-300	-300	-300
Crédit d'impôt pour la fabrication à l'énergie verte	50	50	50
Foresterie durable et compétences spécialisées	300	300	300
Programme de perfectionnement des compétences vertes	100	100	100
Élimination des subventions aux cultures destinées aux biocarburants	-200	-200	-200
Rétablissement du taux de 28 % sur l'industrie pétrolière et gazière	-1 000	-1 000	-1 000
Capitalisation de la Banque de développement canadien	1 000	0	0

Premières Nations

Éducation pour les Premières Nations	800	800	800
Logement pour les Premières Nations	1 000	1 000	1 000
Eau potable pour les Premières Nations	470	470	470
Programme des services de santé non assurés	470	637	805

Services d'éducation et de garde à l'enfance

Étendre les services de garde à l'enfance abordables	2 393	3 409	4 237
Annulation de la prestation fiscale universelle pour enfants	-2 786	-2 817	-2 873

Soins de santé

Programme national d'assurance-médicaments	3 390	3 800	5 500
Soins de santé communautaires	2 600	2 652	2 705
140 nouveaux centres de santé communautaire	300	0	0
Centres de soins de longue durée	2 300	2 369	2 440
Santé dentaire pour les enfants	50	100	200
Fournisseurs de soins de santé autochtones	50	50	0
Annulation des centres d'excellence pour la commercialisation et la recherche	-73	-73	-73
Expansion du Programme de contribution pour la santé des femmes	10	10	10
Services communautaires de santé mentale	30	30	30
Programme fédéral de santé intérimaire	20	20	20
Fonds d'innovation en santé communautaire	1 000	1 000	0

Souveraineté alimentaire

Politique alimentaire nationale	10	20	20
Programme national de nutrition chez les élèves	200	250	300
Taxe sur les boissons sucrées	-150	-150	-150
Cultiver l'agriculture (aide aux fermes familiales)	650	650	650
Sécurité alimentaire pour les collectivités du Nord	100	100	100

Villes et collectivités

Programme ReBâtir le Canada : transport en commun	1 350	1 350	1 350
Programme ReBâtir le Canada : infrastructure de base	2 250	2 250	2 250
Cadre de développement économique communautaire	2,5	2,5	2,5
Programme de revitalisation des quartiers	100	100	100
Total des changements des dépenses de l'ABGF	39 069	39 800	45 636
Total des changements des revenus de l'ABGF	-20 126	-26 168	-39 927

LES ARTS ET LA CULTURE

1. Soutenir le Conseil des Arts du Canada

L'ABGF augmentera de 120 millions de dollars le crédit parlementaire annuel accordé au Conseil des Arts du Canada pour en porter le total à 300 millions de dollars.

2. Réinvestir dans les programmes du ministère du Patrimoine canadien

L'ABGF renouvellera l'investissement dans une série de programmes réalisés par le ministère du Patrimoine canadien et veillera à ce que les fonds disponibles par l'entremise de ces programmes augmentent avec le temps en les indexant sur le coût de la vie annuel.

3. Promouvoir les artistes canadiens à l'étranger

L'ABGF harmonisera la stratégie de diplomatie culturelle du Canada avec sa Stratégie commerciale mondiale et saisira les possibilités de promouvoir les valeurs canadiennes ainsi que les intérêts commerciaux et culturels sur des marchés clés en investissant 25 millions de dollars par année pour appuyer les initiatives de développement de marchés artistiques et culturels au Canada et à l'étranger.

L'ASSURANCE-EMPLOI

1. Renouveler le projet pilote sur la prolongation des prestations de l'assurance-emploi

L'ABGF renouvelera le projet pilote sur la prolongation des prestations de l'assurance-emploi en excluant graduellement les régions lorsque leur taux de chômage tombe au dessous de 8 % pendant 12 mois consécutifs. (Coût : 400 millions de dollars.)

2. Modifier le projet pilote Travail pendant une période de prestations

L'ABGF remplacera le projet pilote Travail pendant une période de prestations par un exemption de la première tranche de revenu de 100 \$ par semaine ou de 50 % du salaire hebdomadaire, l'option la plus avantageuse l'emportant. (Coût : 200 millions de dollars par année.)

3. Soutenir les travailleurs de longue date

L'ABGF prévoira une autre prolongation des prestations aux travailleurs de longue date déplacés qui ont le plus de difficulté à trouver un nouvel emploi et perdent souvent un revenu important à cause d'une mise à pied permanente. (Coût : 100 millions de dollars par année.)

4. Augmenter les prestations de formation

L'ABGF maintiendra les prestations de formation prolongées que le régime d'AE prévoit pour les travailleurs en chômage et favorise les ententes de partage du travail qui comportent un volet formation. Le Plan d'action économique prévoyait des prestations spéciales de formation pour 12 000 travailleurs de longue date en chômage dans le cadre de programmes qui ont maintenant pris fin. (Coût : 300 millions de dollars par année.)

5. Établir des conditions nationales uniformes d'admission

L'ABGF lancera un projet pilote qui vise à établir des conditions nationales uniformes d'admission fixées à 360 heures. Environ quatre travailleurs en chômage seulement sur dix sont maintenant admissibles aux prestations ordinaires d'AE à cause de l'augmentation disproportionnée du nombre des emplois temporaires et à temps partiel. Le directeur parlementaire du budget a estimé à 1,1 milliard de dollars le coût annuel d'une condition nationale d'admission fixée à 360 heures. (Coût : 300 millions de dollars par année.)

LES COMMUNICATIONS

1. Moderniser l'infrastructure de communications numériques du Canada

Pour porter à de tels niveaux l'infrastructure des communications au Canada, l'ABGF injectera un milliard de dollars par année afin de faire de la largeur de bande efficace une réalité pour toute la population canadienne. Ce projet d'infrastructure d'une durée de dix ans commencera en 2014/2015 et sera guidé par les recommandations contenues dans une Stratégie nationale sur les communications. Comme il s'agit d'un engagement de fonds publics tellement important, le Canada suivra l'exemple australien et gardera la propriété majoritaire de l'infrastructure qui en découlera. (Coût : 300 millions de dollars et en hausse.)

2. Soutenir de sites nationaux à accès public nouveaux et existants

Au Canada, non seulement n'avons-nous pas de données sur de telles questions, mais le seul programme qui existait pour y répondre a été dissous. L'ABGF relancerait sur-le-champ un programme national d'accès public et l'appuierait davantage. (Coût : 40 millions de dollars par année.)

3. Soutenir l'« alphabétisation numérique »

L'ABGF veillera à ce que le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences continue d'appuyer la connaissance du numérique par son programme d'initiatives jeunesse PACIJ.

4. Financer une consultation nationale générale visant à moderniser la politique sur les communications au Canada

L'ABGF allouera 250 000 \$ pour financer une consultation nationale générale visant à moderniser la politique sur les communications au Canada. Nous présenterons un processus transparent qui peut être lancé avant septembre 2013. Un plan intégré basé sur ces discussions sera soumis aux Canadiens et aux Canadiennes d'ici avril 2014

5. Réinvestir le produit des enchères de spectre dans la modernisation de notre infrastructure numérique

L'ABGF réinvestira une partie du produit de la prochaine vente aux enchères de régions du spectre (printemps 2013) pour appuyer la modernisation de notre infrastructure numérique conformément aux recommandations contenues dans une stratégie intégrée sur les communications.

LA DÉFENSE

1. Réduire les dépenses du ministère de la Défense nationale afin de les ramener au niveau d'avant le 11 septembre 2001

Avant le 11 septembre 2001, le budget de la défense équivalait à 15,3 milliards de dollars en dollars d'aujourd'hui, soit 6,4 milliards de dollars de moins que le niveau estimatif de cette année. Afin de revenir au niveau d'avant 2001 au cours des cinq prochaines années, l'ABGF imposera une réduction immédiate de 1,28 milliard de dollars au cours du prochain exercice. Cette réduction sera maintenue chaque année jusqu'en 2016–2017.

2. Revoir les dépenses prévues en équipement afin d'assurer que les projets répondent toujours aux priorités stratégiques du Canada en matière de défense nationale

Les grands projets de l'État comme le plan d'achat des F-35, l'adjudication de contrats de construction navale pour la Garde côtière et l'avenir de la flotte de sous-marins du Canada seraient tous assujettis à cet examen. Si l'on analyse en détail ces immobilisations importantes afin de déterminer si elles sont essentielles pour la sécurité du Canada, et si les processus d'adjudication des marchés produisent la meilleure valeur pour le Trésor, il est possible d'apporter d'importants rajustements budgétaires pour tenir compte des réalités mondiales de l'heure.

3. Surveiller davantage les dépenses en équipement du MDN en établissant un comité ou un sous-comité parlementaire chargé des grands projets de l'État

Il faut s'attaquer par une plus grande surveillance parlementaire à l'absence de transparence et de mécanismes démocratiques qui touche le régime actuel d'approvisionnement militaire. Les contrats qui doivent passer par un comité ou un sous-comité parlementaire avant d'être approuvés sont beaucoup plus susceptibles de garantir des emplois compensateurs, de prévoir des coûts précis et de prévoir en général une plus grande concurrence ouverte pour les fonds publics en cause.

4. Bloquer les budgets des volets non militaires du complexe de la sécurité nationale

L'ABGF bloquera les budgets des volets non militaires du complexe de la sécurité nationale, y compris ceux de l'Agence des services frontaliers du Canada, du SCRS, de Corrections Canada, de Sécurité publique et des programmes connexes. En bloquant leur croissance importante, on pourra éviter des dépenses supplémentaires d'environ 500 millions de dollars par année.

LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

1. Aider à créer un cadre redditionnel et efficace

L'ABGF assurera le leadership international de ce programme et proposera une série d'indicateurs et un cadre de responsabilisation qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté dans le monde après 2015 en s'appuyant sur l'expérience acquise à la Commission de l'information et de la responsabilisation pour la santé de la femme et de l'enfant de l'ONU.

2. Fixer les engagements du Canada sur le plan de l'aide à 0,31% du RNB

L'ABGF fixera l'APD à 0,31 % du RNB. Conformément aux critères de la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle* et à la recommandation du CAD de l'OCDE, il faudrait allouer ces ressources en priorité aux populations les plus pauvres et les plus marginalisées de l'Afrique. (Coût : 401 million de dollars par année et la hausse.)

3. Améliorer la qualité et l'efficacité de l'aide canadienne

L'ABGF harmonisera les dépenses en aide canadienne avec les priorités et les plans de développement des pays en développement, rendra les dépenses plus prévisibles et continuera de réaliser des progrès à l'égard de la transparence de l'aide. Les enjeux que constituent la propriété, l'harmonisation, l'alignement, les résultats et la responsabilisation deviendront encore plus pressants à mesure que le Canada mobilisera de plus en plus de nouveaux intervenants comme le secteur privé.

L'EAU

1. Investir dans un Fonds national public pour les eaux et les eaux usées

L'ABGF investira 97 milliards de dollars qui seront investis dans un Fonds national public pour les eaux et les eaux usées au cours des 20 prochaines années. Cet argent proviendra de tous les ordres de gouvernement. La partie fédérale, qui constituera jusqu'à 40 % du financement, commencera à 2,6 milliards de dollars par année pendant les six premières années pour tomber à 1,7 milliards par année au cours des 14 années suivantes.

2. Financer le règlement sur les effluents des systèmes d'eaux usées

L'ABGF investira 1 milliard de dollars de plus pour la mise en œuvre d'un nouveau règlement sur les effluents des systèmes d'eaux usées et un autre milliard de dollars par année au cours des 19 années suivantes.

3. Protéger les Grands Lacs et les voies d'eau prioritaires

L'ABGF investira 500 millions de dollars dans la réalisation d'un plan d'action intégré afin de protéger les Grands Lacs et 950 millions de plus par année pour nettoyer les voies d'eau prioritaires, de même que 950 millions de plus au cours de chacune des quatre années suivantes.

4. Mettre en œuvre des cadres de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau

L'ABGF investira 327,5 millions de dollars (en trois ans) pour mettre en œuvre des cadres de surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau, augmenter le nombre de postes de contrôle, former du personnel en surveillance de l'eau, contribuer au Système mondial de surveillance continue de l'environnement de l'ONU et créer un nouveau poste de ministre d'État chargé de l'eau.

5. Suivre et étudier la pollution de l'eau au Canada

L'ABGF allouera 50 millions de dollars aux évaluations environnementales de tous les projets de mise en valeur d'énergie et d'exploitation minière, ainsi que 32 millions à une étude approfondie des effets que la mise en valeur des sables bitumineux a sur l'eau et de l'intégration de l'apport du public dans les examens fédéraux portant sur la fracturation hydraulique.

L'ÉGALITÉ DES FEMMES

1. Investir dans un plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes

L'ABGF investira dans un plan d'action national de lutte contre la violence faite aux femmes (coût : 380 millions de dollars sur trois ans).

2. Assurer un salaire égal pour un travail équivalent

L'ABGF prendra des mesures proactives afin d'assurer la parité salariale pour l'exécution de fonctions équivalentes en abrogeant la Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public tout en établissant une Loi sur l'équité salariale proactive et en mettant en œuvre les recommandations du Groupe de travail sur l'équité salariale de 2004 (coût : 10 millions de dollars par année).

3. Annuler le fractionnement des revenus de retraite

L'ABGF éliminera les allègements fiscaux inéquitables et les politiques fiscales qui exacerbent l'insécurité économique des femmes comme les fractionnement des revenus de retraite, y compris les conventions de retraite et les comptes d'épargne libres d'impôt (économie de 981 millions de dollars).

4. Instaurer l'analyse comparative entre les sexes dans tous les ministères et organismes fédéraux

L'ABGF mettra en œuvre les recommandations découlant du Rapport de 2009 de la vérificatrice générale sur l'analyse comparative entre les sexes, et fournira notamment des ressources humaines suffisantes pour effectuer des analyses comparatives entre les sexes dans tous les ministères et organismes gouvernementaux.

L'ÉNERGIE

1. Établir un plan énergétique national

L'ABGF lancera un processus d'élaboration d'un plan énergétique national en collaboration avec les provinces, les territoires et les Premières Nations pour : ralentir la mise en valeur du bitume, utiliser la production de pétrole pour répondre aux besoins canadiens d'abord, mettre à niveau et raffiner des ressources au Canada avant de les exporter et resserrer les liens avec les activités énergétiques en amont et en aval. Ce plan s'attaquerait aux effets sur le climat et à l'inégalité interprovinciale de la mise en valeur du bitume et les atténuerait.

2. Assurer la sécurité énergétique pour les provinces de l'Est

Afin d'assurer que la production et la distribution du pétrole vers les provinces de l'Est s'inscrivent dans une stratégie de transition clairement définie et dotée d'un calendrier clair qui visera à délaissier la dépendance du pétrole en faveur d'un avenir basé sur les énergies renouvelables, on appliquera une surtaxe et le revenu ainsi généré serait réservé pour des investissements publics affectés à la mise en valeur des énergies renouvelables dans les provinces de l'Est. Un tel plan comporterait des périodes claires d'implantation et d'élimination progressives.

L'ENVIRONNEMENT

1. Établir un plan national de conservation

L'ABGF investira dans les mesures prioritaires suivantes dans les domaines de l'environnement et de la conservation : océans; nouveaux parcs nationaux; protection de l'intégrité écologique des parcs nationaux; oiseaux migrateurs. (Coût : 175 millions de dollars.)

2. Étendre la législation environnementale et capacité scientifique

(Coût : 7 millions de dollars par année pendant cinq ans.)

3. Investir dans l'énergie durable pour le Canada : de la recherche à la mise en service

L'ABGF cibler la recherche et le développement dans les domaines suivants : promotion de l'innovation en stockage de l'énergie; augmentation de l'investissement dans Technologies du développement durable Canada; appui des « Obligations pour l'énergie verte »; une Stratégie nationale pour des maisons écologiques; garantie d'approvisionnement local en énergie dans les collectivités éloignées et de l'Arctique. (Coût : 562 millions de dollars.)

LES ÉTUDES POSTSECONDAIRES

1. Réduire les frais de scolarité

L'ABGF lancera un nouveau transfert en argent réservé à l'enseignement postsecondaire qui sera guidé par une législation fédérale basée sur les principes de l'accessibilité, de l'intégralité, de la gouvernance collégiale, de l'administration publique et de la liberté scolaire. Ce nouveau transfert en argent ramènera le financement affecté à l'enseignement postsecondaire au niveau d'avant 1992 d'ici 2014–2015, compte tenu de la réduction des frais de scolarité. (Coût : 1,7 milliard de dollars par année.)

2. Remplacer des crédits d'impôt avec des nouvelles subventions immédiates

L'ABGF éliminera le besoin de nouveaux prêts étudiants fédéraux en accroissant la valeur et le nombre de subventions immédiates disponibles pour les étudiants. On financera cette mesure en réaffectant des fonds qui servent actuellement aux crédits d'impôt et aux régimes d'épargne liés à l'éducation à des subventions directes accordées par l'entremise du Programme canadien de bourses aux étudiants. (Économie : 1,5 milliard de dollars par année; coût : 1,5 milliard de dollars par année; coût net : 0 \$.)

3. Augmenter les subventions de recherche fédérales de 10%

Reconnaissant l'importance du financement basé sur une approche indépendante, critiquée par des pairs et basée sur le mérite, l'ABGF augmentera de 10 % le budget des services votés des conseils subventionnaires et allouera davantage de fonds de façon asymétrique aux sciences sociales et aux sciences humaines. (Coût : 231 millions de dollars par année.)

4. Augmenter le nombre de bourses d'études supérieures

L'ABGF augmentera en outre le nombre de bourses d'études supérieures du Canada pour le porter à 3 000 — ce qui concorde avec la croissance moyenne du programme depuis 2003. Ces bourses seront réparties de façon proportionnelle entre les conseils subventionnaires de la recherche en fonction des statistiques de l'inscription. (Coût : 17 millions de dollars par année.)

LES FEMMES AUTOCHTONES

1. Investir dans une enquête publique nationale sur les femmes autochtones disparues ou assassinées

Il existe une disparité flagrante que les femmes des Premières Nations, les Métisses et Inuites sont beaucoup plus susceptibles d'être victimes de violence, plus susceptibles de connaître des formes de violence plus graves et qui peuvent mettre leur vie en danger que leurs homologues non autochtones, et moins susceptible d'obtenir justice. L'ABGF investira 30 millions de dollars (en trois ans) dans une enquête publique nationale sur les femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada.

2. Établir un cadre stratégique national pour mettre fin à la violence faite aux femmes autochtones

L'ABGF investira 10 millions de dollars par année dans l'établissement et le lancement d'un cadre stratégique national pour mettre fin à la violence faite aux femmes autochtones. Le cadre favorisera une approche intégrée complète basée sur le principe selon lequel toutes les personnes touchées par la violence faite aux femmes autochtones (y compris la victime, l'auteur, les familles en cause et les témoins de la violence) ont besoin de moyens d'appui précis et appropriés.

FISCALITÉ ÉQUITABLE ET PROGRESSIVE

1. Créer une nouvelle tranche d'impôt fédéral sur les revenus de plus de 250 000 \$

L'ABGF rétablira une progressivité dont on a grand besoin dans le régime fiscal du Canada en mettant en œuvre un nouveau taux fédéral d'imposition de 35 % sur les revenus imposables de plus de 250 000 \$. Ce nouveau taux frappera seulement les revenus des 1 % de Canadiens et Canadiennes et moins qui gagnent plus de 250 000 \$ et s'appliquera seulement à leur revenu qui dépasse ce seuil. (Revenus : 2,7 milliards de dollars par année)

2. Rétablir les taux d'impôt sur le revenu des sociétés

L'ABGF portera le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés à 21 % le 1^{er} janvier 2016. C'est le même taux qui s'appliquait en 2007, mais sans la surtaxe de 1,12 % en vigueur jusque là. (Revenus : 8 milliards de dollars par année)

3. Imposer une taxe générale sur les opérations financières

L'ABGF mettra en œuvre une taxe générale sur les opérations financières fixée à 0,5 % des opérations portant sur des actions — le même taux que celui qui est en vigueur au Royaume-Uni — et à des taux moins élevés dans le cas des obligations et des produits financiers dérivés. (Revenus : 4 milliards de dollars par année)

4. Instaurer des taxes écologiques intelligentes, y compris une taxe sur le carbone harmonisée progressive

Le Canada devrait aller de l'avant avec une taxe nationale sur le carbone et affecter un pourcentage important des revenus ainsi générés à un remboursement très progressif de la taxe verte. Cela garantirait qu'une majorité de ménages canadiens s'en tireraient toujours mieux après l'augmentation de leurs coûts découlant de la taxe sur le carbone. (Revenu net : 8 milliards de dollars par année)

5. Introduire un impôt sur les successions

L'ABGF propose un impôt sur les successions d'au moins 45 % qui frappera les grosses successions de plus de 5 millions de dollars transmises aux héritiers de familles riches. (Revenus : 1.5 milliards de dollars par année)

FISCALITÉ ÉQUITABLE ET PROGRESSIVE (CONT.)

6. Éliminer les échappatoires fiscales et simplifier le régime fiscal

L'élimination de préférences fiscales coûteuses ne ferait pas que dégager des fonds pour fournir des programmes plus efficaces et plus ciblés dans ce domaine : elle simplifierait aussi le régime fiscal. Cela pourrait signifier qu'il y aura moins de travail pour les fiscalistes, mais aussi moins de maux de tête et que les Canadiens et Canadiennes passeraient moins de temps à produire leur déclaration de revenus. (Revenus : 10 milliards de dollars par année)

TABLEAU 4 Échappatoires et préférences fiscales

	Revenu en 2013
Éliminer la déduction pour options d'achat d'actions, qui coûte au gouvernement fédéral quelque 760 millions de dollars par année, dont profite à 90 % la tranche supérieure de 1 % des déclarants.	760 millions de dollars
Imposer les gains en capital des particuliers et des sociétés au taux complet plutôt qu'à la moitié du taux qui frappe le revenu d'emploi et le revenu d'entreprise ordinaires. Les gains seraient rajustés en fonction de l'inflation afin que les contribuables ne paient pas d'impôt sur les augmentations attribuables uniquement à celle-ci.	6 300 millions de dollars
Éliminer la déduction des dépenses de repas et de représentation des entreprises, ce qui permet aux entreprises de déduire le coût des repas et des activités de représentation comme les loges privées à des événements sportifs.	400 millions de dollars
Éliminer les subventions fiscales à l'exploitation minière et aux combustibles fossiles. Les industries des combustibles fossiles et de l'exploitation minière, qui bénéficient de faibles taux provinciaux sur les redevances, continuent de bénéficier des avantages tirés d'importantes subventions fiscales fédérales. Les avantages comprennent l'amortissement accéléré, la dépense pour exploration au Canada, la dépense de développement et les déductions pour actions accréditives. Le gouvernement fédéral a promis de réduire certaines de ces subventions, mais elles sont limitées.	1 400 millions de dollars
Plafonner les comptes d'épargne libres d'impôt (CELI). Les CELI, qui offrent maintenant aux contribuables 20 000 \$ de placements en franchise d'impôt et qui augmentent chaque année, pourraient finir par coûter au gouvernement fédéral plus de 6 milliards de dollars par année en revenus non perçus. L'ABGF plafonnera les CELI à un montant total global de 20 000 \$. Les économies réalisées à la suite du plafonnement de ce programme pourront être relativement faibles au cours de la première année, mais elles augmenteront au cours des années suivantes.	100 millions de dollars
Imposer une retenue d'impôt sur les actifs détenus dans les paradis fiscaux. Les Canadiens et les entreprises riches détiennent plus de 160 milliards de dollars dans les paradis fiscaux, qu'ils y gardent pour éviter à la fois l'examen et des impôts. L'application d'une retenue d'impôt de 1 % par année sur ces actifs produirait 1,6 milliard de dollars par année et encouragerait ceux qui ont des fonds à l'étranger à rapatrier leurs actifs.	1 600 millions de dollars
Total	10 milliards de dollars et plus

L'IMMIGRATION

1. Soutenir l'emploi pour les groupes à la recherche d'équité

L'ABGF fournira des stages rémunérés aux nouveaux diplômés de groupes à la recherche d'équité. L'ABGF offrira aux employeurs des incitations financières afin de pratiquer l'équité en matière d'emploi, y compris des incitations fiscales à embaucher, former, garder et promouvoir des travailleurs à la recherche d'équité et des immigrants récents qui sont au Canada depuis 10 ans ou moins.

2. Rétablir le Programme de contestation judiciaire (3 million de dollars par année)

3. Réformer le programme des travailleurs étrangers temporaires

L'ABGF reformera le programme des travailleurs étrangers temporaires en mettant en œuvre des inspections périodiques des lieux de travail ou fournissant aux provinces du financement pour qu'elles resserrent le programme d'application des normes d'emploi et créent des documents d'information sur les droits des travailleurs à l'intention des personnes membres du programme des TET.

4. Analyser le nouveau système de détermination du statut de réfugié

L'ABGF analysera en détail les coûts et de la mise en œuvre du nouveau système de détermination du statut de réfugié et dévoilera les résultats de l'analyse au public.

5. Permettre le parrainage familial

L'ABGF lèvera le moratoire sur l'interdiction de parrainer des parents et des grands-parents et abrogera la résidence permanente conditionnelle imposée à un conjoint parrainé.

LES JEUNES

1. Investir dans une initiative pour l'emploi des jeunes

L'ABGF mettra en place des subventions salariales pour les jeunes travailleurs, un Guichet emplois pour les jeunes travailleurs, et exiger que les projets d'infrastructure financés par le fédéral réserveront pour les jeunes travailleurs au moins le tiers des emplois créés. (coût : 100 millions de dollars).

2. Prioriser la participation électorale des jeunes

L'ABGF priorisera l'évaluation et la solution du problème de la participation électorale des jeunes. Elle chargera une société de recherche indépendante d'effectuer une étude nationale approfondie sur la participation électorale des jeunes basée sur des méthodes de sondage quantitatif et sur des groupes de discussion et des assemblées publiques locales sur le plan qualitatif (coût : 10 millions de dollars).

3. Développer une stratégie sur la santé mentale

L'ABGF reconnaîtra que les problèmes de santé mentale chez les jeunes font partie de contextes sociopolitiques et économiques plus vastes. En adoptant une perspective axée sur les « déterminants sociaux de la santé », l'ABGF lancera l'élaboration d'une stratégie sur la santé mentale visant à examiner les facteurs contextuels qui contribuent à la maladie mentale comme problème social et en exacerbent les effets négatifs, et à s'y attaquer.

LANGUES OFFICIELS

1. Développer des ressources culturelles pour les langues minoritaires

L'ABGF allouera 2.5 M\$ sur 5 ans pour un programme de développement des marchés et des auditoires pour les artistes et organismes artistiques.

2. Soutenir les médias de langues minoritaires

L'ABGF augmentera la contribution de programmation équivalente à 30 % des budgets annuels des radios communautaires et journaux communautaires. (Coût : 10 million de dollars par année.)

3. Promouvoir les arts et la culture des jeunes

L'ABGF financera une initiative favorisant l'intégration accrue des arts et de la culture à l'éducation de langue française et la participation accrue des jeunes aux activités artistiques et culturelles à l'extérieur du milieu scolaire. (Coût : 10 million de dollars par année.)

4. Étendre la *Feuille de route sur la dualité linguistique*

L'ABGF renouvellera les engagements du gouvernement fédéral d'après la *Feuille de route sur la dualité linguistique*, en lançant un nouveau cadre horizontal sur les langues officielles. Afin de mieux rentabiliser les investissements gouvernementaux dans le cadre de la prochaine Feuille de route, l'ABGF doublera les sommes disponibles pour les initiatives clés de pair avec les provinces/territoires (volets intergouvernementaux de divers programmes) qui seront inscrites dans la prochaine Feuille de route, par rapport aux montants investis de 2008 à 2013. (Coût : 200 millions de dollars par année.)

LE LOGEMENT

1. Engager 2 milliards de dollars par année dans le secteur du logement abordable

L'ABGF engagera 2 milliards de dollars par année dans le secteur du logement abordable, ce qui doublera les fonds affectés à la fois à la Stratégie fédérale des partenariats de lutte contre l'itinérance et au Programme d'aide à la remise en état des logements. L'ABGF fournira un financement important pour la construction de maisons neuves. Cette mesure appuiera aussi l'entretien des logements abordables.

LE MAINTIEN DES SERVICES PUBLICS

1. Introduire un processus de révision des programmes

L'ABGF lancera un mécanisme transparent d'examen des programmes pour analyser des stratégies qui : examineront les compressions budgétaires précédentes ainsi que leurs impacts sur les services; réduiront le personnel temporaire et la sous-traitance en faveur des employés fédéraux; assureront que les rapports du gouvernement soit plus transparent; et établiront la « pondération » de l'impact social qui combine les critères relatifs aux prix, à la qualité, à l'incidence environnementale et sociale dans toutes les décisions.

2. Assurer une forte surveillance réglementaire publique

L'ABGF assurera une protection proactive des intérêts de la population canadienne et l'affectation de ressources suffisantes aux obligations fédérales en matière de surveillance et d'application de la loi.

3. Convertir PPP Canada en un Bureau des biens publics

L'ABGF cessera d'obliger les ministères fédéraux, les municipalités, les provinces et les territoires à recourir aux P3 pour leurs projets d'infrastructure et supprimera le fonds P3 Canada.

4. Créer un Fonds d'exécution de la mise à niveau

L'ABGF créera un Fonds renouvelable d'exécution et de mise à niveau de 300 millions de dollars qui remplacera les contrats d'impact social proposés actuellement. Ce fonds appuiera seulement les projets qui ont fait rigoureusement leurs preuves dans d'autres administrations ou à une échelle moindre et seront suivis de façon transparente. On ne cherchera pas à obtenir des fonds privés et les gains seront partagés avec les organismes de service social et le gouvernement sans que des profits soient versés aux banques ou aux entreprises. Le fonds n'aura pas d'incidence fiscale, car l'argent proviendra des économies réalisées dans d'autres ministères, comme cela se serait produit dans le cas des contrats d'impact social.

5. Plafonner les cotisations à un REER

L'ABGF plafonnera les cotisations à un REER à 20 000 \$, niveau qui aura des répercussions seulement chez les contribuables qui gagnent 110 000 \$ ou plus, ce qui économisera 232 millions de dollars par année.

6. Annuler les RPAC

L'ABGF retirera la législation sur les RPAC qui comporte des lacunes et améliorera les seules parties de notre système de pension qui ont en fait eu du succès au cours des générations successives — la SV, le SRG et le Régime de pensions du Canada.

LA PAUVRETÉ ET L'INÉGALITÉ

1. Établir un cadre juridique qui permettra au gouvernement fédéral de jouer un rôle de chef de file dans les grands dossiers de la pauvreté et de l'inégalité

L'ABGF collaborera avec les provinces, les territoires et les organismes autochtones pour renouveler et étendre le transfert canadien en matière de programmes sociaux.

2. Imposer un transfert fédéral pour la réduction de la pauvreté

L'ABGF présentera aussi un nouveau paiement de transfert fédéral aux provinces, assorti de conditions pour les aider à atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté. Au cours de la première année, le transfert sera inconditionnel. Pendant celles qui suivront, toutefois, seules les provinces qui pourront démontrer une amélioration au niveau des mesures de soutien du revenu et des progrès à l'égard d'un nombre important d'autres indicateurs des résultats continueront de recevoir de l'aide fédérale. (Coût : 2 milliards de dollars par année)

3. Fournir des moyens adéquats et accessibles de soutien du revenu

L'ABGF doublera sur-le-champ le crédit remboursable pour la TPS (4,3 milliards de dollars par année) et portera à au plus 5 400 \$ par enfant la prestation fiscale canadienne pour enfants. (1,5 milliards de dollars par année).

4. Améliorer les revenus et les conditions de travail des travailleurs faiblement rémunérés

L'ABGF rétablira un salaire minimum fédéral (fixé à 12 \$ et indexé sur l'inflation) et engagera le gouvernement fédéral à devenir un employeur offrant un salaire-subsistance.

5. Accorder une priorité aux besoins de ceux qui sont les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté

Le plan du ABGF se concentrera sur les groupes où les taux de pauvreté sont plus élevés comme les Autochtones, les personnes handicapées et celles qui vivent avec une maladie mentale, les immigrants récents et les réfugiés, les mères célibataires et les femmes âgées célibataires.

6. Rétablir l'équilibre dans la relation de négociation entre les investisseurs et la main-d'œuvre

L'ABGF soutiendra les négociations collectives, appliquera et favorisera des normes d'emploi pour les travailleurs vulnérables et repensera au recours des travailleurs étrangers temporaires.

LES PERSONNES ÂGÉES ET LA SÉCURITÉ DE LA RETRAITE

1. Aider les aînés immigrants

L'ABGF engagera le gouvernement fédéral à étudier des moyens de mieux appuyer les immigrants âgés qui vivent dans la pauvreté et ne bénéficient pas nécessairement des prestations de la SV.

2. Prioriser la pauvreté et faire en sorte que les personnes âgées puissent s'en sortir

L'ABGF augmentera le SRG pour assurer que tous les ménages âgés atteignent au moins le seuil de la pauvreté selon la mesure du faible revenu (MFR) après impôt, qui est d'environ 19 000 \$ pour un ménage d'une seule personne en 2013. (Coût : 1,4 milliard de dollars par année.)

3. Doubler le RPC

L'ABGF doublera le taux de remplacement du RPC pour le porter de 25 à 50 % du revenu ouvrant droit à pension d'une personne retraitée. L'augmentation des cotisations sera mise en œuvre graduellement en sept ans. En outre, l'exemption personnelle de base du régime fiscal doublera pour compenser l'effet sur les travailleurs à faible revenu.

4. Indexer les pensions publiques sur les salaires et non des prix

L'ABGF appliquera graduellement un nouveau régime d'indexation des pensions publiques (SV, SRG et RPC) basée sur les salaires plutôt que sur les prix.

LA POLITIQUE COMMERCIALE

1. Refuser de signer des accords qui inclut un mécanisme de règlement des différends investisseur-État.

Le Canada devrait suivre l'exemple de l'Australie et de refuser de signer tout autre accord bilatéral ou régional sur le commerce et l'investissement qui inclut un mécanisme de règlement des différends investisseur-État.

2. Rejetter les extensions de brevets pharmaceutiques

L'ABGF rejettera les demandes formulées par l'UE dans l'AECG et par les États-Unis dans le PTP afin de prolonger la durée des brevets sur les produits pharmaceutiques de marque (évitant l'augmentation du coût des médicaments d'ordonnance de 2,8 milliards de dollars par an).

3. Réorienter le MAECI pour promouvoir le commerce canadien, et non pas des accords commerciaux

L'ABGF réorientera les priorités et ressources du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international change d'orientation afin de négocier de nouveaux accords de libre-échange bilatéraux et régionaux pour promouvoir le commerce canadien et en particulier les exportations à valeur ajoutée élevée, les biens et les services, y compris les services culturels.

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SECTORIEL

1. Établir un réseau de conseils de développement sectoriel

L'ABGF établira un réseau de conseils de développement sectoriel afin de stimuler l'investissement et l'emploi au Canada, de mettre au point et de mobiliser la technologie canadienne, d'utiliser les technologies mises au point dans des établissements d'enseignement pour des applications commerciales plus générales, et d'investir dans des produits et des pratiques durables et de mieux pénétrer les marchés d'exportation. (Coût : 50 million de dollars par année.)

2. Développer des initiatives dans les secteurs clés

L'ABGF améliorera la production à valeur ajoutée et l'investissement dans des secteurs clés. Ces initiatives comprennent: Fabrication énergie verte, la stratégie de l'automobile, de l'aérospatiale, de l'industrie forestière, de l'agriculture. (Net : 50 million de dollars par année.)

3. Établir une initiative nationale sur les industries vertes

Afin de maximiser le potentiel environnemental et de faciliter la croissance plus rapide des industries vertes, l'ABGF proposera une initiative nationale sur les compétences vertes d'une valeur de 100 millions de dollars par année pour appuyer la formation collégiale et en cours d'emploi qui améliorera la capacité des travailleurs canadiens d'offrir des services de haut niveau dans des industries vertes. (Coût : 100 million de dollars par année.)

4. Augmenter le taux d'impôt pour les producteurs pétroliers

L'ABGF ramènera les taux d'impôt sur le revenu des sociétés productrices de produits pétroliers à leur niveau antérieur de 28 %, qui prévalait avant la série de réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés lancée en 2001. (Revenues : 1 milliard de dollars par année.)

5. Établir une Banque de développement canadien

Pour fournir le financement nécessaire aux programmes de développement ambieux établis par les conseils de développement sectoriel, l'ABGF créera et dotera une nouvelle banque publique de développement économique, la Banque de développement canadien. (Coût 1 milliard de dollars.)

LES PREMIÈRES NATIONS

1. Transformer les relations fiscales

L'ABGF mettra en œuvre des mécanismes de transfert financier stables, équitables et de longue durée pour les programmes et les services des Premières Nations.

2. Investir dans l'éducation des Premières Nations

L'ABGF investira 800 millions de dollars par année dans les systèmes d'éducation des Premières Nations. Ce montant refermera lentement l'écart de 3 milliards de dollars qui s'est creusé depuis 1996.

3. Soutenir des collectivités en sécurité et en santé

L'évaluation technique nationale dévoilée par le gouvernement fédéral établit à 4,7 milliards de dollars les besoins dans le domaine du traitement de l'eau. On a en outre calculé qu'il fallait actuellement 85 000 nouvelles unités de logement pour alléger le surpeuplement et réduire les retards. Environ 44 % des logements actuels ont besoin de réparations majeures et il faut en remplacer directement 15 % de plus. Il faut aussi viabiliser les terrains pour chacune de ces nouvelles unités de logement. De nouveaux investissements s'imposent aussi de toute urgence pour que le Programme de soins de santé non assurés (SSNA) soit viable. L'ABGF investira :

- 4,7 milliards de dollars en dix ans dans des réseaux de traitement des eaux pour les Premières Nations ;
- 1 milliard de dollars par année pour atténuer le besoin en logements ;
- 470 millions de dollars dans le programme de la DGSPNI en 2013–2014 et 805 millions dans l'ensemble d'ici 2015–2016.

4. Renforcer les économies des Premières Nations

L'ABGF appuiera le renforcement de la capacité des Premières Nations dans le domaine du partage des revenus tirés des ressources et des mécanismes améliorés pour assurer que l'on obtient le consentement libre, préalable et éclairé, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des populations autochtones. Il faudra à cette fin investir et modifier des lois et des politiques.

LES SERVICES D'ÉDUCATION ET DE GARDE À L'ENFANCE

1. Créer un programme national de garderies

Afin de protéger et de promouvoir l'intérêt public, l'ABGF fournira du leadership et une aide financière importante aux provinces et aux territoires qui s'engagent à créer des systèmes publics de services d'éducation et de garde à l'enfance. Le programme d'éducation de la petite enfance de l'ABGF visera à atteindre au moins 1 % du PIB en commençant cette année par un investissement de 2,4 milliards de dollars qui augmente au cours des 10 prochaines années.

2. Annuler le PUGE

L'ABGF intégrera le budget annuel de presque 2,8 milliards de dollars consacré actuellement à la prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) dans les dépenses fédérales consacrées à la fois aux services d'éducation et de garde à l'enfance de la façon décrite, et à des améliorations de la prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), y compris le supplément de la prestation nationale pour enfants.

LES SOINS DE SANTÉ

1. Maintenir les transferts aux provinces en matière de santé

L'ABGF garantira une augmentation de 6% des transferts fédéraux aux provinces pour les soins de santé au lieu du plan du gouvernement qui veut que ces fonds se développent avec une croissance du PIB de 3% à 5%.

2. Établir un Programme national d'assurance-médicaments

L'ABGF lancera un Programme national d'assurance-médicaments afin de remplacer les dépenses privées en médicaments d'ordonnance et de réduire considérablement les dépenses publiques. (Coût : 3.4 billion par année et en hausse)

3. Prioriser les services communautaires

L'ABGF rétablira un transfert réservé aux services communautaires et le ramènera aux niveaux de 1995, majorés d'une indexation annuelle basée sur l'augmentation de la population et l'inflation. (Coût : 2.6 billion par année)

4. Investir dans 140 nouveaux centres de santé

L'ABGF fera un investissement ponctuel de 300 millions de dollars dans 140 nouveaux centres de santé communautaires dans les régions qui n'ont pas ce modèle de prestation, créant 10 000 nouveaux emplois et augmentant l'accès aux services de santé nécessaires.

5. Investir dans les établissements de soins de longue durée

L'ABGF investira 2,3 milliards de dollars dans les soins de longue durée afin de permettre aux hôpitaux de transférer dans un contexte approprié des patients d'autres niveaux de soins qui occupent actuellement des lits de soins actifs.

6. Améliorer l'accès aux soins dentaires

L'ABGF améliorera l'accès aux soins dentaires de base en axant la stratégie sur la prévention, un programme scolaire à coûts partagés qui offrira aux enfants et aux adolescents des soins dentaires préventifs et curatifs de base, conformément aux précédents historiques. (Coût : 50 million par année et en hausse.)

7. Établir un fonds d'innovation en soins de santé

L'ABGF créera un fonds d'innovation en soins de santé de 2 milliards de dollars sur deux ans. Ce nouveau fonds visera à permettre aux collectivités de décider comment l'argent est affecté aux priorités qui leur importent.

LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

1. Assurer un processus relatif à une politique alimentaire nationale

L'ABGF assure un processus multilatéral, transectoriel et transparent pour établir une politique alimentaire nationale. Ce processus réunit des représentants de la société civile, des experts, des intérêts du secteur de l'alimentation, divers ordres de gouvernement qui s'occupent de politiques alimentaires et tous les ministères fédéraux compétents pour étudier des priorités nationales.

2. Appuyer un programme national de nutrition scolaire

L'ABGF s'engage à payer 20 % des coûts d'un programme national de collations en milieu de matinée qui fournira à tous les élèves du primaire et du secondaire des aliments sains, transformés et emballés le moins possible et provenant de fermes voisines. (Coût : 200 million par année)

3. Appliquer une taxe sur les boissons gazeuses sucrées

L'ABGF applique une taxe de 5 cents le litre sur les boissons gazeuses sucrées et les boissons énergisantes. La taxe devrait produire environ 150 millions de dollars tout en décourageant la consommation de boissons malsaines qui coûtent beaucoup plus cher par la suite sur les plans humain et financier. (Épargnes : 150 millions par année)

4. Appuyer l'approvisionnement local et durable

L'ABGF adopte une politique selon laquelle les institutions, les bureaux et les sociétés d'État fédéraux visent à ce que 25 % des aliments servis, le cas échéant, soient d'origine locale et durable. L'ABGF appuie aussi les politiques d'approvisionnement local et durable aux établissements publics à l'échelon infrafédéral, y compris dans les écoles et les hôpitaux.

5. Cultiver l'agriculture

L'ABGF lancera un programme Cultivons l'agriculture qui appuie les nouveaux agriculteurs, les agriculteurs établis et ceux qui veulent partir à la retraite. L'objectif qui sous-tend le programme consiste à augmenter le nombre d'agriculteurs au Canada pour casser une tendance qui persiste depuis sept décennies. (Coût: 650 millions de dollars par année.)

6. Appuyer la sécurité alimentaire pour les communautés du Nord

L'ABGF appuiera la sécurité alimentaire dans les collectivités du Nord en portant le financement affecté à Nutrition Nord Canada à un niveau qui permet à toutes les collectivités isolées de profiter à fond du programme. (Coût : 100 millions de dollars par année.)

LES VILLES ET LES COLLECTIVITÉS

1. Lancer le Programme ReBâtir le Canada

L'ABGF lancera le Programme ReBâtir le Canada qui allouera 1,35 milliards de dollars par année dans l'infrastructure du transport en commun. Les projets doivent être conçus de façon à augmenter l'achalandage et à réduire la durée du navettage pour les usagers du transport en commun.

Le programme permettra également d'allouer 2,25 milliards de dollars par année pour une infrastructure économique de base et durable. Les projets doivent faciliter le développement économique et mettre l'accent sur les pratiques de construction durable ou rendre les installations existantes plus durables sur le plan environnemental.

2. Le création du Bureau du commissaire aux villes et aux collectivités

L'ABGF créera le Bureau du commissaire aux villes et aux collectivités (BCVC) au sein du portefeuille des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités. Le BCVC sera chargé de coordonner les interventions fédérales dans les villes, d'élaborer des stratégies de développement économique communautaire, d'administrer des fonds et d'assurer la surveillance afin de contrer la corruption.

3. L'élaboration d'un cadre stratégique sur le développement économique communautaire

L'ABGF créera et appliquera un cadre fédéral des politiques sur le DEC hébergé au ministère des Villes et des Collectivités. Des ressources suffisantes assureront que le ministère aura la capacité d'effectuer des recherches au sujet d'initiatives basées sur les pratiques exemplaires et de produire une stratégie de communication interne qui facilitera la mise en œuvre du cadre dans tout le ministère. L'ABGF créera une table ronde chargée d'établir une relation de travail entre les trois ordres de gouvernement et la population et y investira afin d'encourager l'élaboration continue et en collaboration de politiques publiques à l'appui du DEC. (Coût : 2,5 millions de dollars en cinq ans.)

4. Établir un Fonds de revitalisation des quartiers

L'ABGF établira, dans le cadre du programme fédéral de revitalisation des quartiers, un Fonds de revitalisation des quartiers qui fournira un financement de base pluriannuel afin d'appuyer l'établissement et l'activité continue de sociétés de renouvellement des quartiers (SRQ) dans les collectivités urbaines dans tout le pays où il y a désinvestissement. (Coût : 100 millions de dollars par année pendant cinq ans.)